

NOMBRE DE CONSEILLERS	
-----------------------	--

- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1

Date de convocation :

8 juin 2020

Date d'affichage :

8 juin 2020

VOTE	
------	--

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du lundi 15 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 15 juin à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean-Paul Reynier, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : ARNOUX Josiane — JANIK Monique — DABAT Marc-André — GUET Claude — DE COLOMBEL Isabelle — MARLETTA Anne-Marie — ALLAIRE Claude — AUBERT Daniel — BAUD Thierry — DANGEL Caroline — BELIN Déborah — RIBAIL Eloïse — VINCENT Jérémy

Absent excusé et représenté : PRETI Michel, a donné procuration à Rodolphe PAPET

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°39/2020 : CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE

Le dispositif des contrats territoire-lecture a été mis en place en 2010 dans le cadre des 14 propositions pour le développement de la lecture. Héritiers des contrats ville-lecture, les contrats territoire-lecture visent à accompagner des projets pluriannuels, notamment en direction des jeunes publics, dans les milieux ruraux, périurbains et ultramarins. Ils soutiennent des logiques d'aménagement du territoire et favorisent l'intervention à l'échelon intercommunal ou à l'échelon départemental, même si les projets communaux, voire régionaux ne sont pas exclus du dispositif. Ils reposent sur un cofinancement entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la collectivité, ainsi que sur une méthodologie intégrant notamment un diagnostic, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale.

L'engagement de la commune dans ce contrat territoire-lecture s'inscrit dans une démarche plus large de développement de projets culturels. Il prend en compte la question de la lecture et de la bibliothèque et permet d'élaborer un projet de lecture publique ambitieux en direction de tous les publics et notamment la famille, la jeunesse et les publics dits « empêchés ». De nombreuses actions et médiations seront mises en place par la commune de St-Jean-St-Nicolas en lien avec les bibliothèques du territoire de la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar.

La DRAC contribue financièrement aux manifestations littéraires mises en place par la commune dans le cadre du contrat territoire-lecture par le versement d'une subvention de 7 500,00€ par an pendant trois ans. La commune s'engage sur le même montant. Un premier contrat a déjà été signé pour la période 2017-2020

Le conseil municipal délibère et décide :

- ↳ de dire que la commune s'engage dans un nouveau contrat territoire-lecture en partenariat avec la DRAC,
- ↳ d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la mise en place dudit contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

22 JUIN 2020